

Rapport public**Date d'émission du rapport** : 18 mars 2026**Numéro d'inspection** : 2026-1425-0002**Type d'inspection** :

Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : Hellenic Home for the Aged Inc.**Foyer de soins de longue durée et ville** : Hellenic Home – Scarborough,
Scarborough**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 12, 13 et 16 au 18 mars 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00172573 – Inspection proactive de conformité

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Gestion des médicaments
- Activités récréatives et sociales

RÉSULTATS DE L'INSPECTION**AVIS ÉCRIT : Administration des médicaments**

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 140 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Administration des médicaments

Paragraphe 140 (2) – Le titulaire de permis veille à ce que les médicaments soient administrés aux résidents conformément au mode d'emploi précisé par le prescripteur. Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 140 (2).

On a vu une infirmière autorisée ou un infirmier autorisé en train d'administrer un

médicament à une personne résidente. Cependant, la dose donnée ne correspondait pas aux directives du prescripteur.

Sources : Démarches d'observation; dossiers cliniques d'une personne résidente; entretien avec la pharmacienne ou le pharmacien.